RUBRIQUE / MODÈLE DE TRAVAIL

Identifier le site et le changement

Porter à connaissance ICPE | Fiche 1 sur 4

Usage. Ce support prépare la rédaction et la collecte des pièces. Adaptez-le au projet ; vérifiez la démarche applicable avec le service compétent. Ce document n’est pas un formulaire administratif et ne vaut pas accord sur les travaux.

01 / Identité et version

Exploitant, site, implantation, interlocuteur, auteur, date et version du document.

02 / Situation administrative de référence

Référencer les arrêtés, la preuve de dépôt ou le récépissé et les actes complémentaires. Associer les plans correspondants et leurs versions.

03 / Objet du projet

Nommer le changement, sa localisation et les équipements concernés. Distinguer la référence administrative de la situation observée sur site.

Annotation : préparez une liste des documents manquants et désignez la personne chargée de les retrouver. Ne mélangez pas une valeur autorisée, une mesure d’exploitation et une donnée de projet.

RUBRIQUE / MODÈLE DE TRAVAIL

Comparer les situations

Porter à connaissance ICPE | Fiche 2 sur 4

Mode de lecture. Utilisez une unité et un périmètre identiques avant / après. Renvoyez chaque donnée à une pièce datée. Les thèmes ci-dessous sont des repères de travail à adapter au changement.

Sujet	Référence actuelle	Projet et écart	Pièce / version
Équipement et implantation	Repère, plan, usage	Équipement conservé, déplacé ou remplacé	Plan comparatif, fiche technique
Capacités et substances	Valeur, unité, origine	Valeur prévue, hypothèses	Inventaire, note de calcul
Eau, air, bruit, déchets	Données disponibles	Effets à examiner	Bilan, mesure ou étude
Risques et mesures	Analyse disponible	Évolutions à examiner	Document technique concerné

04 / Comparaison propre au projet

Sujet, donnée de référence, donnée prévue, différence observée et identifiant de la preuve.

05 / Hypothèses et vérifications

Distinguer les faits établis des hypothèses. Indiquer l’étude ou la validation nécessaire pour chaque point incertain.

Annotation : la mention « inchangé » doit être rattachée à une comparaison documentée. Conservez les éléments qui permettent au relecteur de suivre votre raisonnement.

RUBRIQUE / MODÈLE DE TRAVAIL

Analyser les effets et classer les annexes

Porter à connaissance ICPE | Fiche 3 sur 4

06 / Incidences et dispositions prévues

Pour chaque sujet concerné, décrire l’effet étudié, la méthode utilisée, les mesures envisagées et la pièce de justification. Expliquer le périmètre de l’analyse.

07 / Questions de qualification

Consigner la qualification envisagée, les arguments et les questions à soumettre au service compétent. Le guide PAC présente le cadre selon le régime.

08 / Registre des annexes

Identifiant	Pièce et objet	Date / version	Renvoi dans la note
A01	Acte de référence et périmètre	.....	.....
A02	Plans de comparaison	.....	.....
A03	Données et justificatifs techniques	.....	.....
A04	Analyse ou étude associée	.....	.....

Annotation : attribuez des identifiants stables et adaptez le registre aux documents réellement utilisés. Une annexe doit être lisible et identifiable depuis le passage qui s’appuie sur elle.

RUBRIQUE / MODÈLE DE TRAVAIL

Relire et cadrer la mission

Porter à connaissance ICPE | Fiche 4 sur 4

09 / Checklist de relecture

[ ] Référence administrative, plans et versions identifiables.

[ ] Capacités assorties d'une unité, d'un périmètre et d'une source.

[ ] Repères cohérents entre les équipements, la note et les plans.

[ ] Hypothèses et données manquantes identifiées.

[ ] Effets et dispositions prévus rattachés aux justificatifs.

[ ] Questions de qualification et de transmission recensées.

Références réglementaires. R181-46 distingue les modifications substantielles des autres modifications notables, à signaler au préfet avant réalisation avec les éléments d'appréciation. En enregistrement, R512-46-23, II impose ce signalement préalable pour les modifications susceptibles de changer notablement le dossier. En déclaration, R512-54, II vise les modifications entraînant un changement notable du dossier initial : signalement au préfet avant réalisation ; un arrêté fixe le modèle national et les conditions de transmission électronique. La présente trame ne remplace pas ce modèle.

Légifrance : R181-46

Légifrance : R512-46-23

Légifrance : R512-54

Sources vérifiées le 16 novembre 2026.

10 / Préparer le devis

Décrivez le projet, les pièces disponibles et les travaux attendus : collecte, comparaison, analyse, rédaction, plans et échanges après transmission. Faites préciser les études séparées et les validations à votre charge.

Consulter le guide PAC et la qualification administrative

Recevoir un devis pour mon dossier PAC